

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 222

présenté par
M. Odoul, M. Bilde et M. Frappé

TITRE

À la fin du titre, substituer aux mots :

« un petit pas pour l'animal, un grand pas pour l'humanité »,

les mots :

« préserver les traditions locales en mettant fin à la souffrance animale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir que les traditions locales peuvent être préservées tout en mettant fin à la souffrance animale qui est une réalité indéniable dans la corrida. Rappelons par ailleurs que 74% des Français sont favorables à l'interdiction de la corrida.